

1^{ER} BILAN DU SCHÉMA DE COLLECTE DES DÉCHETS

Pour rappel, le schéma de collecte des déchets mis en place par Saint-Lô Agglo répond à plusieurs enjeux :



- **Écologique** : mettre en place une gestion plus vertueuse des déchets en accentuant le geste du tri
- **Règlementaire** : répondre à l'évolution des consignes de tri, se mettre en conformité suite à la fusion en 2017 sur l'obligation d'harmonisation du moyen de paiement du service (taxe ou redevance)
- **Économique** : inciter au tri pour réduire le tonnage de déchets allant à l'enfouissement – tonnage de plus en plus taxer via la TGAP qui augmente tous les ans pour atteindre les 65€/tonne de déchets enfouis en 2025 (52€/tonne en 2023).
- **Enjeu d'équité** : le coût du service est lié au producteur de déchet et à son usage du service.

Le bilan en chiffres

Sur le territoire de l'Agglo, sont concernés par le service de collecte des déchets :

- 29 500 maisons ou logements individuels
- 650 immeubles représentant 6 600 logements
- 2 400 professionnels, entreprises, administrations

82% des habitants sont en bacs individuels



8% des habitants en bacs collectifs



7% des habitants en apport volontaire



3% des habitants en sacs



Des premiers résultats très encourageants :

- - **35%** d'ordures ménagères résiduelles à l'enfouissement par rapport à l'ancien schéma de collecte (9500 tonnes/an)
- + **60%** de déchets triés par rapport à l'ancien schéma de collecte (6000 tonnes/an)
- - **10 %** de kilomètres parcourus par les bennes d'ordures ménagères par rapport à l'ancien schéma de collecte (environ 300 000km en 1 an sur 2022)

Ces bons résultats peuvent s'analyser comme une conséquence directe :

- de l'extension des consignes de tri
- de la mise en place de la redevance incitative, puissant levier de réduction des déchets résiduels
- de la mise à disposition de bacs individuels pour 87% de la population (auparavant 30%)

EN COURS : la mise en place des points d'apport volontaire en milieu urbain

Les spécificités de l'habitat en milieu urbain (logements en hypercentre ou habitat vertical dans certains quartiers) rendent difficile voire impossible la dotation en bacs individuels (problème de stockage).

Aussi, en pleine collaboration avec la Ville de Saint-Lô il a été décidé de mettre en place l'apport volontaire comme solution de gestion des déchets dans les endroits très identifiés :

- les points d'apport volontaire dans les quartiers du Val Saint-Jean et de la Dollée ont été installés en 2022 et 2023
- **9 nouveaux sites dans l'hypercentre de Saint-Lô** sont en cours de travaux.



Rue Torteron



Dollée



Théâtre



Rue du château



Rue Belle croix



Passage de la Peuffre



Rue Dubois



Pl G^{al} De Gaulle



Pl du champ de Mars
(remplacement)

À retenir :

- L'accès au point d'apport volontaire se fait par un **badge individuel** pour la colonne d'ordures ménagères résiduelles et accès libre aux autres colonnes
- Les badges sont en cours de distribution via des permanences en mairie de Saint-Lô
- Le volume maximal de sacs à déposer dans les colonnes est **50L**
- **Un tarif dédié au point d'apport volontaire a été adopté**

Tarifs foyers en point d'apport volontaire

Certains résidents doivent apporter leurs déchets aux points d'apport volontaire prévus à cet effet. Ils sont dotés de badges permettant d'activer l'ouverture des colonnes ordures ménagères :

	Badgez ICI 	Part fixe annuelle incluant 36 ouvertures* de la colonne ordures ménagères résiduelles.	Part variable Coût par ouverture* au-delà des 36.
Colonne grise		250 €	1,35 €

*Une ouverture = sac de 50L max

À noter

L'accès à la colonne "jaune" pour le tri et à la colonne "verre" est illimité et inclus dans la part fixe.



En fonction des cas, le montant sera à régler à Saint-Lô Agglo, à Manche Habitat, au bailleur ou au syndic.

- **Tous les foyers associés à ce mode de collecte seront facturés**
- **Les avantages :** un accès au service 24h/24 et 7j/7, faire disparaître les bacs individuels de l'espace public

LES DÉPÔTS SAUVAGES



Une augmentation de nombre de dépôts sauvages semble être constatée sur Saint-Lô.

Même si le phénomène ne date pas de la mise en place du nouveau schéma de collecte, il est indispensable de **lutter contre ces incivilités**.



Je ne dépose pas mes sacs poubelles au pied des colonnes ou à tout autre endroit du domaine public sous peine d'amende.



Les constats :

- Les lieux de dépôts sauvages sont connus de longue date
- Les plus courants sont au pied des containers à verre
- Des dépôts sauvages viennent également d'habitant extérieur
- Dans le quartier de la Dollée, le changement de méthode de collecte n'est pas encore ancré (passage du vide-ordure dans les immeubles au point d'apport volontaire)
- Certains usagers craignent de payer en déposant les déchets dans les colonnes (pour mémoire, la part variable ne donne lieu à paiement qu'au-delà de 36 passages annuels de badge sur la colonne ordures ménagères résiduelles)

Les actions mises en œuvre :

- Nettoyage régulier, par les services des communes
- Verbalisation (jusque 150 € d'amende) par les communes
- Un renforcement de la communication de prévention

La facturation 2023

Les foyers vont **recevoir leur facture de redevance incitative à compter de mi-janvier jusqu'à début février** pour le paiement du service de l'année 2023.

Cette facture se substitue intégralement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figurait sur l'avis d'imposition sur le foncier bâti.

À noter : les entreprises sont facturées quant à elle au trimestre (au réel)

La gestion des biodéchets en 2024

Le tri des biodéchets à la source



Qu'appelle-t-on biodéchets ?

Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail...

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, **le tri des biodéchets doit être généralisé chez tous les professionnels et les particuliers.**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes/an de biodéchets ont l'obligation de les trier à la source et de les valoriser ou de les confier à un opérateur.

Au 1^{er} janvier 2024 : le tri à la source est étendu à l'ensemble des acteurs professionnels sans seuil minimum.

L'enjeu est la gestion des déchets alimentaires présents dans les ordures ménagères résiduelles.

Les actions mises en œuvre par l'Agglo :

- **Pour les habitants : pas de changement majeur**
 - En secteur rural et pavillonnaire (85% des usagers) : pas de collecte spécifique, inciter au compostage individuel.
 - En secteur urbain dense (centre-bourgs 8% des usagers) : pas de collecte spécifique, des expérimentations de compostage collectif ou partagé commencent. Les composteurs d'appartement (type lombricomposteurs) sont susceptibles de constituer une alternative.
 - En secteur urbain « vertical dense » (7% des usagers), pas de collecte spécifique pour le moment. Initiatives existantes sur certains quartiers (ex. la Dollée pour du compostage collectif). Une étude est en cours pour une éventuelle collecte en apport volontaire par « abris-bacs » à moyen terme.
- **Professionnels : mise en place d'une collecte spécifique dès le 3 janvier** pour les professionnels qui en font la demande (restaurants, cantines, maisons de retraite, etc.)

Dans tous les cas, Saint-Lô Agglo mène une [campagne d'incitation au compostage](#)

- Une aide financière de 20€ pour l'achat d'un composteur
- Une vidéo sur la « recette du bon compost »
- Un flyer expliquant la recette du bon compost



tri Facile

LA RECETTE POUR FAIRE UN BON COMPOST

Transformer les biodéchets en humus pour nourrir la terre !

50%* de déchets humides

- de cuisine** : Épluchures, Coquilles d'œufs, Marc de café, sachets de thé, Fruits et légumes abîmés (couscous en creux), Restes de repas (viandes, poisson, légumes, potes, etc.) en petite quantité, Arêtes de poisson
- de jardin** : Coupes de plantes et fleurs, Mauvaises herbes (sans graine), Gazon (en petite quantité)
- de maison** : Fleurs et plantes fanées

*en volume

50%* de déchets secs

- de maison** : Essuie-tout, mouchoirs en papier, Litière végétale (pas minérale), Papier journal, Carton de papier toilette et d'essuie-tout, Boîte à œufs
- de jardin** : Feuilles mortes, Branches (coupées)

*en volume

Les secrets d'un compost réussi

AÉRER LE COMPOST

Mélanger les ingrédients à chaque nouvel apport. Mélanger du pourtour en allant vers le centre. S'il est trop sec, arroser le compost pour favoriser la décomposition de la matière.

ÉQUILIBRER LE COMPOST, NI TROP HUMIDE, NI TROP SEC

Le compost doit être humide comme une éponge qu'on vient de presser. S'il est trop humide, rajouter des déchets secs pour éviter les mauvaises odeurs, favoriser la bonne circulation de l'air et la vie des décomposeurs. S'il est trop sec, arroser le compost pour favoriser la décomposition de la matière.

NE PAS SURCHARGER LE COMPOSTEUR

Où ? Coquillages et crustacés, Litière minérale, Sacs en bioplastique

JAMAIS DANS LE COMPOST

Poussières d'aspirateur, Reste de charbon de bois et cendre de cheminée, Mégots, Papier glacé

ADOPTÉZ LE BON GESTE

0 800 710 775 Service à appel gratuit
direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

Saint-Lô AGGLO

tri Facile

LA RECETTE POUR FAIRE UN BON COMPOST

Transformer les biodéchets en humus pour nourrir la terre !

50%* de déchets humides

- de cuisine** : Épluchures, Coquilles d'œufs, Marc de café, sachets de thé, Fruits et légumes abîmés (couscous en creux), Restes de repas (viandes, poisson, légumes, potes, etc.) en petite quantité, Arêtes de poisson
- de jardin** : Coupes de plantes et fleurs, Mauvaises herbes (sans graine), Gazon (en petite quantité)
- de maison** : Fleurs et plantes fanées

*en volume

50%* de déchets secs

- de maison** : Essuie-tout, mouchoirs en papier, Litière végétale (pas minérale), Papier journal, Carton de papier toilette et d'essuie-tout, Boîte à œufs
- de jardin** : Feuilles mortes, Branches (coupées)

*en volume

Les secrets d'un compost réussi

AÉRER LE COMPOST

Mélanger les ingrédients à chaque nouvel apport. Mélanger du pourtour en allant vers le centre. S'il est trop sec, arroser le compost pour favoriser la décomposition de la matière.

ÉQUILIBRER LE COMPOST, NI TROP HUMIDE, NI TROP SEC

Le compost doit être humide comme une éponge qu'on vient de presser. S'il est trop humide, rajouter des déchets secs pour éviter les mauvaises odeurs, favoriser la bonne circulation de l'air et la vie des décomposeurs. S'il est trop sec, arroser le compost pour favoriser la décomposition de la matière.

NE PAS SURCHARGER LE COMPOSTEUR

Où ? Coquillages et crustacés, Litière minérale, Sacs en bioplastique

JAMAIS DANS LE COMPOST

Poussières d'aspirateur, Reste de charbon de bois et cendre de cheminée, Mégots, Papier glacé

ADOPTÉZ LE BON GESTE

0 800 710 775 Service à appel gratuit
direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

Saint-Lô AGGLO

ADOPTÉZ LE BON GESTE

tri Facile

COMPOSTER

BÉNÉFICIEZ de 20€ de remboursement sur votre composteur

Miam!

Saint-Lô AGGLO

Concernant le **compostage collectif**, dans le cadre de son projet alimentaire territorial, Saint-Lô Agglo expérimente différentes solutions :

- sites de compostage partagé (quartier, habitat collectif...);
- sites de compostage en établissement pour les gros producteurs (entre 1 et 15 tonnes) comme les EHPADs, les Collèges, les lycées, l'Hôpital, les restaurateurs et certaines entreprises ou organisations.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire notamment en restaurant collectif.

Les actions déjà en place :

- Mise à disposition de composteurs dans le cadre d'expérimentation (achat de **40 composteurs et 10 lombricomposteurs entre 2022 et 2024**)
- Formations « référent de site » en lien avec les Petits composteurs (**4 formations entre 2022 et 2023 + 2 formations en 2024**)
- Demi-journée de sensibilisation auprès des entreprises en lien avec Graines de partage (**2 demi-journées de sensibilisation en 2023**)
- Sensibilisation au compostage lors de manifestations grand public
- Expérimentation de **lombricomposteurs et composteurs « pédagogique »** dans un centre aéré (Agneaux), le siège de l'agglo et au Kiosk. Pour 2024, poursuite de l'expérimentation dans les accueils de loisirs de l'agglo et les écoles.
- Un site de compostage en établissement au **foyer des jeunes travailleurs** (5 composteurs pour valoriser plus de 3 tonnes de biodéchets).
- Un site de compostage en établissement au **Collège de Saint-Clair-sur-l'Elle** (4 composteurs pour plus de 2 tonnes de biodéchets). Site mis en place en novembre 2023.
- Un site de compostage en établissement à **l'EHPAD de Fontaine Fleury** (6 composteurs pour plus de 3 tonnes de biodéchets).
- Un site de compostage partagé dans le **quartier du Bon Sauveur** à Saint-Lô en lien avec Graines de partage (3 composteurs et plus de 25 familles inscrites).

À RETENIR

- Des résultats très encourageants sur le nouveau schéma de collecte
- Déploiement des points d'apport volontaire pour l'hypercentre de Saint-Lô
- Agir avec les communes pour lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages
- La facture de redevance incitative 2023 envoyée en janvier
- Gestion des biodéchets : une incitation au compostage

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[Espace presse] saint-lo-agglo.fr    

